

Certificat d'aptitude à l'exercice professionnel de maître-nageur-sauveteur - CAEPMNS

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique :
- **Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation - Animation d'activités de loisirs**
 - **Services à la personne et à la collectivité - Défense, sécurité publique et secours**

Surveillance, sauvetage, sécurité

Code(s) NAF : **93.19Z**
Code(s) NSF : **335**
Code(s) ROME : **G1204**
Formacode : —

Date de création de la certification : **23/10/2015**

Mots clés : **recyclage**, **sécurité/sauvetage**, **Maître-nageur**, **Natation**

Identification

Identifiant : **1812**

Version du : **08/02/2016**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 23 octobre 2015 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur -sauveteur

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur, atteste que les personnes titulaires d'un diplôme conférant le titre de maître nageur sauveteur, continuent de présenter des garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Recyclage obligatoire pour les personnes détenteur d'un diplôme leur conférant le titre de maitre-nageur-sauveteur

Descriptif général des compétences constituant la certification

Maitriser l'évolution de l'environnement professionnel du MNS

Maitriser les procédures de secours du MNS.

Public visé par la certification

- Les détenteurs d'un diplôme leur conférant le titre de maître-nageur-sauveteur (MNS) tous les 5 ans

Modalités générales

Formation de 14 heures

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Evaluation / certification

Pré-requis

Etre détenteur d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur-sauveteur-MNS

Compétences évaluées

Maitriser l'environnement professionnel d'un MNS et ses évolutions

Maitriser les procédures de secours qu'un MNS est amené à devoir mettre en oeuvre

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

pas de niveau délivré

La validité est Temporaire

5 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Remise d'un certificat

Centre(s) de passage/certification

- Les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou les directions de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale programment les sessions en fonction des besoins, et en assurent la publicité, par tout moyen approprié

Plus d'informations

Statistiques

entre 2000 et 3000 certificats délivrés par an

Autres sources d'information

www.sports.gouv.fr